

**Julie GARRAU**  
**Marjorie JORDANA-GOUMARD**  
**Caroline MARLIN PEREIRA GASPAR**  
**Lucie AUDEBERT-CÔME**

NOTAIRES ASSOCIÉES  
SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

119, avenue du Général de Gaulle  
LIBOURNE (GIRONDE)

B.P.38- 33503 LIBOURNE CEDEX

Téléphone: 05 57 51 61 18  
officeletrefle.33107@notaires.fr

Réception du Lundi au Vendredi



Envoyé en préfecture le 13/02/2025  
Reçu en préfecture le 13/02/2025  
Publié le 13/02/2025  
ID : 017-200041689-20250203-CC2025\_001-DE

LIBOURNE, le 29 janvier 2025.

Dossier suivi par  
Corinne CHEYROL  
corinne.cheyrol.33107@notaires.fr

BAIL A REHABILITATION COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE  
SAINTONGE / SOLIHA BLI  
1014555 /JG /COC /MT

## ATTESTATION

Je soussignée Maître GARRAU notaire soussignée,

Certifie et atteste qu'aux termes d'un acte reçu par moi le 29 janvier 2025 a été signé un acte contenant BAIL A REHABILITATION entre :

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGES**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la CHARENTE-MARITIME, dont le siège est à SAINT-JEAN-D'ANGELY (17400), 55 rue Michel Texier, identifiée au SIREN sous le numéro 200041689.

**BAILLEUR",**

Et la Société dénommée « **SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT BATISSEUR DE LOGEMENT D'INSERTION NOUVELLE AQUITAINE** », Société anonyme coopérative à capital Variable au capital de 202.000,00 €, dont le siège est à BORDEAUX (33000), 185 boulevard du Maréchal Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 519284475 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

**PRENEUR**

Portant sur l'immeuble ci-après désigné :

### IDENTIFICATION DU BIEN

#### DÉSIGNATION

**A SAINT-JEAN-D'ANGELY (CHARENTE-MARITIME) 17400 4 Avenue Pasteur,**  
Un ensemble immobilier à usage de foyer comprenant :



Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Une entrée principale élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée avec trois étages et une petite unité élevée d'un rez-de-chaussée à usage de bureau,  
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	493	4 AV PASTEUR	00 ha 09 a 22 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Le bail à réhabilitation a été consenti et accepté pour une durée de QUARANTE QUATRE (44) années entières et consécutives prenant effet le **1<sup>er</sup> jour du mois suivant la signature des présentes, soit le 1<sup>er</sup> février 2025.**

L'acte de bail à réhabilitation a été conclu sous réserve de la non-réalisation des deux conditions résolutoires suivantes :

1°)Le refus de prêt par la BANQUE DES TERRITOIRES à SOLIHA BLI,

2°)La non-obtention des documents à produire et conditions préalables liés à ce prêt, et notamment la non obtention des garanties d'emprunt par la Ville de St Jean d'Angely et la Communauté de Communes des Vals de Saintonge à 50% chacune.

Ces conditions sont les causes impulsives et déterminantes de l'engagement de SOLIHA BLI à signer les présentes.

Le délai de validité de ces conditions expire **le 31 mars 2025.**

**En foi de quoi j'ai dressé la présente attestation pour faire et valoir ce que de droit.**

**Maître Julie GARRAU**  
N° de certificat :  
5742F804B296024DE9440C28

Fait à LIBOURNE  
Le 29 janvier 2025

